

RSI et gouvernement

Ne vous fiez pas au titre, ce n'est pas un article politique que je vous donne ici.

Mais c'est un article de développement personnel.

Pour ceux qui me connaissent, vous savez que je dis toujours qu'**il faut gérer sa vie sans compter sur le gouvernement.**

Alors aujourd'hui Macron est sorti, il se trouve qu'il va supprimer le RSI. Pour ma part, j'en étais sorti avant, et vous êtes nombreux à me demander comment j'ai fait, voici donc la réponse !

10 ans à la tête de ma SARL.

J'ai créé ma société en 2007, gérant majoritaire, assujetti au RSI.

Mais ça m'a apporté bien d'autres contraintes, administratives, fiscales, soucis avec la gestion du personnel, prud'hommes, et dernièrement, un redressement de l'URSSAF de 40000 €.

Ma première décision a été de travailler tout seul.

Il vaut mieux avoir moins de travail, on a moins de soucis, et pas forcément moins d'argent, au contraire.

Je privilégie la qualité de vie !

Quand vous êtes chef d'entreprise, vous faites plus souvent des tâches qui n'ont rien à voir avec votre corps de métier propre.

Entre le marketing, le suivi client, la relance client, et toute la partie administrative et comptable, il vous reste à

peine la moitié de votre temps de travail pour faire réellement ce que vous aimez faire.

Voici donc la solution que j'ai mis en place

J'ai stoppé ma société SARL.

Et je me suis inscrit comme porté salarié avec [Webportage](#).

Le portage salarial est de plus en plus sollicité par les indépendants et freelances. La législation du portage salarial est venue encadrer ce statut au fil du temps et en fait aujourd'hui, une véritable solution pour entreprendre en toute sécurité.

La définition du portage salarial est la suivante : Le portage salarial est un mode de travail qui permet à un indépendant d'entreprendre et de se lancer dans une activité professionnelle, tout en bénéficiant du statut de salarié et de sa couverture sociale.

L'indépendant a le statut de salarié mais est autonome au quotidien dans la gestion de son activité.

Aujourd'hui :

- Je ne cotise plus à la retraite des indépendants, mais à la retraite de cadre.
- J'ai droit aux congés payés.
- J'ai droit aux Assedic.
- Je n'ai plus de risque fiscal.
- Je ne gère plus la partie administrative et comptable.

Ce qui veut dire que j'ai 40 à 60 % de temps en plus pour mon cœur de métier, celui qui me fait gagner de l'argent

!

Et je reste libre de mes horaires, libre de créer mes produits, libre de trouver mes clients...

Voilà donc ce que je tenais à partager avec vous aujourd'hui, et ça c'est réellement quelque chose de puissant que j'ai retiré de la vie qui me faisait chier.

[Plus d'infos sur le portage salarial ici](#)

[Vous aussi retirez ce qui nous fait chier de votre vie ici](#)